

Conseil Municipal
Compte rendu de la séance publique du 27 octobre 2017

Date de convocation : 23/10/2017



L'an deux mil dix-sept, le vingt-sept octobre, à 20 h, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Claude THEVENOT, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 13

Etaient Présents : Jean-Claude THEVENOT, Jean-Louis MALATERRE, Rémy JOANNAS, Carlos DA COSTA, Jean-Claude FERRAND, Eliane PARTY, Denis GUYON, Chantal CASSECUELLE, Valérie MAUCELI, Patrick DEBOST, Corinne BRAMAS, Jean-Hubert PERNIN.

Absents excusés :

Etai(en)t absent(s): Corinne BACH

Secrétaire élu (e) : Eliane PARTY,

Votants : 12

Le compte rendu de la séance du 22 septembre est adopté

✓ *Suppression du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S.)*

Le Maire expose au Conseil Municipal que dans un souci de simplification administrative, la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRé) supprime, dans son article 798, l'obligation pour les communes de moins de 1 500 habitants de disposer d'un CCAS.

La Commune a la possibilité de dissoudre le CCAS et d'exercer directement les compétences.

Le Maire propose de supprimer le CCAS et de reprendre la compétence, le résultat, l'actif et le passif.

Il demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de supprimer le CCAS au 31 décembre 2017

DECIDE de reprendre la compétence, le résultat ainsi que l'actif et le passif du CCAS

✓ *Fonction d'inspection Hygiène et Sécurité*

L'Assemblée Délibérante,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°83-53 du 26 janvier 84 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique Territoriale,

Vu le décret n°85-565 du 30 mai 1985 relatif aux comités techniques paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité au travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale et notamment les articles 5, 5-2, 14-1,38, 40-1, 43 et 46,

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié,

Vu la quatrième partie du Code du Travail relative à la santé et la sécurité au travail,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Maire à confier au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ain la fonction d'inspection en matière d'hygiène et de Sécurité et à signer la convention signée en annexe

- ✓ *Communauté de Communes du Pays de Bâgé et de Pont-de-Vaux – Changement de dénomination.*

En l'absence de proposition de nom, le Préfet de l'Ain, dans son arrêté de fusion du 15 décembre 2016, a dénommé le nouvel EPCI « Communauté de Communes du Pays de Bâgé et de Pont-de-Vaux ».

M le Maire donne lecture de la délibération du 3 juillet 2017 de la Communauté de Communes du Pays de Bâgé et de Pont-de-Vaux expliquant que les élus de ce nouveau territoire souhaitent donner une identité assise sur des fondements connus et reconnus à ce dernier.

A la suite des travaux de la commission « communication », le Conseil Communautaire a décidé d'adopter le nom « Communauté de Communes Bresse et Saône ».

M. le Maire informe que, suivant la procédure, les conseils municipaux doivent se positionner face à cette décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

ACCEPTE la nouvelle dénomination « Communauté de Communes Bresse et Saône ».

- ✓ *Logement SEMCODA : Bâtiment de la Poste*

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de la société d'économie mixte de construction du département de l'Ain (SEMCODA). Celle-ci rappelle l'acquisition amélioration de 1 logement PLUS et de 1 logement PLAI Rue Condamnale à Bâgé-le-Châtel, logements situés au-dessus de la poste et précise que le projet sera financé par des emprunts auprès de la caisse des dépôts et consignations.

La SEMCODA sollicite l'accord de la commune sur les montants de garantie. Ceux-ci seront à hauteur de 30 % du montant des prêts sollicités soit un montant de 53 520 €.

Le conseil municipal à l'unanimité donne un accord de principe sur le montant de garanti demandé.

- ✓ *Etude de devis*

M. Malaterre présente le devis de M. Hagnere, concernant une fresque en trompe l'œil sur le nouveau parking Ratelet et éventuellement sur la place du jeu de l'arc.

Le devis se monte à 13 000 € ttc pour la fresque du parking Ratelet.

Le conseil donne un accord de principe pour une étude et s'engage à la faire réaliser, dit que la somme sera inscrite au budget 2018 (11 voix pour et 1 voix contre – M. Jean-Hubert Pernin)

Devis Eurovia : Mise en résine gravillonnée du passage piéton Rue Marsale – 391.44 € ttc

Devis Roux : Poursuite de l'organigramme des clés - 2 760 € ttc

✓ – *Chèques cadeaux Bresse Val de Saône*

Monsieur le Maire fait part au conseil de l'opération menée par les Unions Commerciales actives du territoire Bresse Val de Saône. Il s'agit de la mise en place de chèques cadeaux d'entreprises. Plus de 250 commerçants et artisans sont impliqués dans ce projet.

Monsieur le Maire propose l'achat de quelques chèques cadeaux pour le personnel municipal d'une valeur de 30 € chacun.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité donne son accord.

✓ *Questions diverses*

Monsieur le Maire présente le nouveau règlement du transport scolaire dans le cadre du RPI ainsi que la fiche de déclaration d'incident.

Pour le service assainissement, la commune doit dorénavant rédiger un cahier de vie pour les réseaux et la station. Celui-ci est pratiquement terminé et sera envoyé prochainement à la police de l'eau.

Compte rendu de l'AG du judo et du Tennis.

Compte rendu de la commission urbanisme donné par M. Malaterre. La commission s'est attachée à répertorier tous les petits travaux à terminer.

Compte rendu de la commission bulletin donné par M. Malaterre.

Compte rendu de l'AG des Balladins donné par M. Joannas. Dans le cadre de leur 40^{ème} anniversaire, un article conséquent leur sera consacré dans le prochain bulletin municipal.

Le Maire a demandé un devis pour une plaque commémorative à apposer sur le monument aux morts, elle est à la mémoire des anciens combattants et victimes de guerre d'Afrique du Nord.

La réception des travaux de voirie se tiendra le vendredi 3 novembre à 8 h 30.

Une réunion a eu lieu pour le déploiement de la fibre. Celle-ci partira de l'autocom sur la place de l'église au travers des gaines existantes. Une tranchée sera faite uniquement sur le chemin de la planche bridon.

Bibliothèque de Rue : En cours

Spectacle des bibliothèques : les 2 spectacles sur Bâgé-le-Châtel ont attirés de nombreux spectateurs. Les 2 spectacles étaient de qualité aussi bien le spectacle enfant, qu'adulte.

Décorations de Noël : M. Da Costa précise que toutes les guirlandes ont été livrées, les accroches supplémentaires seront réalisées courant novembre. La commission environnement se réunira

le 4 novembre à 14 h et le 18 novembre à 9 h afin d'échanger sur les futures décorations dans les massifs.

L'opération brioches a rapporté la somme de 454.99 € net au profit de l'ADAPEI de l'Ain.

Réunion du CCAS pour les colis de Noël : 8 novembre à 19 h sauf contre-ordre

Proposition de collecte de fonds pour les victimes de l'Ouragan à St martin : opération conjointe avec la Croix rouge.

Le calendrier des fêtes à lieu le 27 octobre. A voir pour le repas des anciens.

La séance est levée à 22 h 45